

il s'est mis et, d'autre part, il nous menace de la clôture si nous ne l'aidons pas.

Nous ne sommes pas disposés à négocier quand la massue est suspendue au-dessus de nos têtes, car nous ne sommes pas des gens dociles comme ceux que le premier ministre a pris l'habitude de diriger. Nous ne sommes pas disposés à plier en face des menaces. Le chef de mon parti l'a dit aujourd'hui: nous tâcherons par tous les moyens qu'offre le Règlement de la Chambre de faire échec à cette mesure et nous tirerons parti de toute autre erreur comme celle qu'a faite le premier ministre aujourd'hui.

La dernière fois que j'ai participé au présent débat, j'ai parlé d'autres erreurs commises. Je ne m'en suis pas tenu aux erreurs, mais j'ai parlé aussi des fausses présentations des faits, des promesses violées et même des mensonges qu'avaient faits les lanceurs de cette entreprise de pipe-line, fausses présentations de la réalité et mensonges faits à un comité de la Chambre et à la Commission des transports. A la fin de mes remarques, j'en étais à la situation financière de la *Trans-Canada Pipe Lines*, sujet que je traiterai aujourd'hui.

Mais auparavant, je dirai que le Gouvernement invoque de bien faibles arguments pour nous donner la réplique, quand nous disons qu'on subventionne cette entreprise. Le prêt à la *Trans-Canada Pipe Lines* ne comporte pas de subvention, mais on subventionne partiellement une société appartenant à des étrangers. Un organisme de l'État, la Banque d'expansion industrielle, exige un intérêt de 6 p. 100 de nos industriels; mais le Gouvernement est disposé à prêter de l'argent à la *Trans-Canada Pipe Lines* à 3½ p. 100 dans une région et à 5 p. 100 dans l'autre. Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer ici, il veut bien accorder des prêts à 5½ p. 100 à quiconque veut tirer parti des dispositions de la loi nationale sur l'habitation pour se construire une maison. Cependant, cette société reçoit de l'argent au taux de 3½ ou de 5 p. 100. Si la *Trans-Canada* devait emprunter sur le marché elle ne pourrait pas obtenir d'argent à ces taux. La différence constitue donc le montant de la subvention.

Plusieurs états financiers ont été soumis, les uns à la Commission des transports et ceux que j'ai ici, au ministre, l'an dernier. Un de ces documents est le bilan préliminaire de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. Il porte la date du 22 septembre 1955. Il a été déposé en exécution d'un ordre de dépôt de documents. Je désire signaler certains aspects de cette société qu'on nous propose.

Qu'on me permette d'abord de parler du capital prévu. Il est de 376 millions de dol-

lars au total et constitué par des obligations de première hypothèque et autres au montant de 165 millions, par des obligations secondaires au montant de 47 millions et des actions ordinaires au montant de 47 millions également. L'organisation financière de cette société se modèle étroitement sur celle de sociétés similaires aux États-Unis. La raison en est très simple. Moins le capital-actions est considérable, plus sont élevés les bénéfices à répartir entre les détenteurs d'actions. Ces pipe-lines à gaz ont eu un succès remarquable aux États-Unis, du point de vue financier. De fortes émissions d'obligations ont été lancées, les obligations ont été rachetées et les détenteurs d'actions de propriété, d'actions ordinaires, de spéculation, peu importe le nom, ont réalisé des bénéfices vraiment fantastiques.

Cette affaire d'actions ordinaires présente un aspect assez intéressant. Je le répète, elles s'établiront à 47 millions de dollars ou à exactement 12½ p. 100 de ce que cette société appelle son capital projeté et comprendront 750,000 actions qui coûteront \$8 l'action aux promoteurs. Cela fait un total de six millions. Il y a 4,208,800 actions qui sont offertes à \$10 au public, mais à \$9 seulement à la société, ce qui représente \$37,879,200. Puis il y a une troisième catégorie de titres qui est assez intéressante. La société se propose d'émettre ce qu'on appelle des obligations secondaires, qui coûteront \$53.32 à ceux qui pourront les acheter. Les obligations coûteront \$50 et, jointe à chaque obligation, il y aura une action ordinaire de cette société, qui se vendra \$3.32. Je suis certain qu'il n'y aura pas beaucoup de Canadiens qui pourront acheter des obligations secondaires avec le privilège d'acheter des actions à \$3.32.

D'après les estimations fournies par la société, examinons ce que toucheront ceux qui placeront leur argent dans la *Trans-Canada Pipe Lines*. Au verso de ce document il y a une série de pièces ou d'annexes, qui valent la peine d'être examinées. La première annexe que je veux étudier est celle où l'on établit les revenus probables d'après des ventes de 183 milliards de pieds cubes par année, ce qui revient à environ 500 millions de pieds cubes par jour. Nous savons qu'à l'heure actuelle, la *Trans-Canada Pipe Lines* a le contrat à l'égard de 340 millions de pieds cubes: 200 millions de pieds cubes au sud de la frontière, et, au dire du ministre, que j'accepte, 140 millions de pieds cubes déjà au Canada. Si l'est du Canada a autant besoin de gaz qu'on le dit, et je le crois, alors, dans quelques années, peut-être dans quelques mois, cet écart entre les 140 millions de pieds cubes et les 300 millions de pieds cubes qu'il faudra combler pour porter le débit global à 500 millions de pieds cubes par jour dispa-